



NOUS JOINDRE

Personnel municipal

Josée Cloutier, Directrice générale

819 523-5830, poste 27

adj.munlabostonnais@tlb.sympatico.ca

Réception

819 523-5830, poste 24

secr.munlabostonnais@tlb.sympatico.ca

Martin Fortin, Inspecteur municipal

819 523-5830, poste 25

insp.munlabostonnais@tlb.sympatico.ca

Louise Drolet, Agente de développement rural

819 523-5830

Stéphane Tourangeau, Ouvrier temps partiel régulier

819 523-5830

Daniel Bouvier,

819 523-5830

dbouvier@gmail.com

Pour voir les activités récentes de la Municipalité de La Bostonnais visiter notre site internet à l'adresse suivante : <http://labostonnais.ca/>



LE P'TIT BOSCO

15, rue de l'Église
La Bostonnais, (Québec) G9X 0A7
819 523-5830
www.labostonnais.ca

Édition automne 2017



Élections municipales 2017

Avis public d'élection

Municipalité De La Bostonnais	Scrutin du 2017 11 05 année mois jour
----------------------------------	---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de
La Bostonnais
Municipalité

par Josée Cloutier
Président d'élection, que :

- le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire, Conseiller 1, conseiller 2, conseiller 3, conseiller 4, conseiller 5, conseiller 6
- toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2017 09 22 au 2017 10 06
année mois jour année mois jour

JOURS : lundi	HEURES : De : 8 h à : 12 h	De : 12 h 30 à : 16 h 30
mardi	De : 8 h à : 12 h	De : 12 h 30 à : 16 h 30
mercredi	De : 8 h à : 12 h	De : 12 h 30 à : 16 h 30
jeudi	De : 8 h à : 12 h	De : 12 h 30 à : 16 h 30
	De : _____ à : _____	De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi 2017 10 06 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.
année mois jour

- si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le : et un vote par anticipation sera tenu le :

2017 11 05 de 10 h à 20 h
année mois jour

2017 10 29 de 12 h à 20 h
année mois jour

- j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Louise Drolet
- j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) :

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection Adresse : 15, rue de l'Église La Bostonnais Québec G9X 0A7 819 523-5830 Ind. rég. Numéro de téléphone	Adjoint Adresse : 15, rue de l'Église La Bostonnais Québec G9X 0A7 819 523-5830 Ind. rég. Numéro de téléphone
--	---

Signature

Donné à Josée Cloutier La Bostonnais, le 2017 09 11
Municipalité année mois jour
Président d'élection

SM-1 (09-06) Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 99

L'Halloween approche, voici nos conseils en matière de sûreté!



- Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.
- Les vêtements doivent être de couleurs vives ou faits de tissus réfléchissants.
- Les enfants doivent seulement passer l'Halloween dans le quartiers qu'ils connaissent bien.
- Vérifiez toutes les friandises. Signalez tout bonbon suspect à la police.
- Les enfants doivent se tenir loin des animaux errants.
- Évitez les masques qui gênent la vue. Optez plutôt pour le maquillage.
- Les enfants doivent regarder de tous les côtés avant de traverser la rue.
- Évitez les capes et les pantalons trop longs. L'enfant peut trébucher et se blesser.
- Habillez votre enfant chaudement et donnez-lui une lampe de poche.
- Pour une sécurité accrue, organisez une fête d'Halloween à la maison.



RÈGLEMENTATION

Autorisation de brûlage



La Municipalité de La Bostonnais en collaboration avec le service incendie de Ville de La Tuque tient à vous informer que dorénavant vous devez vous procurer une autorisation de brûlage à n'importe quel moment durant l'année.

Par définition, un feu à **ciel ouvert** c'est :



Tout feu pour détruire des broussailles, branches, arbres, arbustes, abattis ou autre bois non traité ou feu de joie, en tout endroit de la municipalité.

Veillez prendre note également qu'il faudra faire la demande au moins 24 heures à l'avance, afin d'acheminer et de faire traiter efficacement l'information par les différents organismes concernés.

Voici quelques exemples qui ne nécessitent pas d'autorisation de brûlage :

- Foyer extérieur
- Cuve de sécheuse, etc.



Pour toutes informations ou pour vous procurer le formulaire de demande d'autorisation, veuillez nous contacter au 819 523-5830 ou le service incendie de Ville de La Tuque au 819 523-8200.

Permis pour travaux

N'oubliez pas que si vous avez l'intention de faire des travaux, de l'excavation, de l'aménagement de terrain ou tout autre projet de rénovation ou de construction : vous devez vous **procurer un permis de construction ou un certificat d'autorisation auprès de l'inspecteur municipal.**

Il est à noter que selon la réglementation, nous avons 30 jours pour délivrer un permis, veuillez donc planifier vos projets en conséquence, puisque vous devez avoir votre permis en main lorsque les travaux vont débiter. N'oubliez pas que c'est vous qui devez venir chercher vos permis ou certificats, et ce, même si vous faites affaire avec une entreprise privée en construction.

Il est important d'afficher son permis ou certificat dans un endroit visible tout au long de la durée des travaux.

Pour toutes informations, veuillez contacter la Municipalité de La Bostonnais au 819 523-5830.

Élections municipales 2017

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pour voter, une personne doit :

- Être une électrice ou un électeur de la Municipalité ;
- **Être inscrite sur la liste électorale ;**
- Avoir en main l'un des documents suivants :
 - Sa carte d'assurance maladie ;
 - Son permis de conduire ;
 - Son passeport canadien ;
 - Son certificat de statut d'Indien ;
 - Sa carte d'identité des Forces canadiennes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Élections municipales 2017



VOICI LES DATES IMPORTANTES À RETENIR

- Déclaration de candidature : 22 septembre au 6 octobre (Documents disponibles à l'hôtel de ville)
- Proclamation des candidats élus sans opposition : 6 octobre
- Commission de révision de la liste électorale :
 - Vendredi 20 octobre de 19 h à 22 h
 - Lundi 23 octobre de 10 h à 13 h
- Vote par anticipation : 29 octobre
- Jour du scrutin : 5 novembre de 10 h à 20 h
- Proclamation des candidats élus : 10 novembre

La Municipalité offre maintenant le service de paiement par **INTERAC**.

Vous pourrez dorénavant bénéficier de ce service lors de vos prochaines transactions.

(Paiement par carte de débit seulement)

Si vous désirez savoir si votre eau est bonne pour la consommation, la Municipalité vous offre le service pour l'analyse de votre eau potable au coût de 60 \$.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous au 819 523-5830.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

Bienvenue à tous!

- mardi 12 septembre
- **lundi 2 octobre** (en raison des élections)
- mardi 14 novembre

19 h 30 au bureau municipal, 15 rue de l'église.



9

Élections municipales 2017

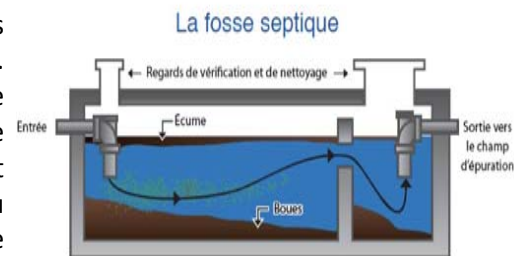
VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE 2017

À La Bostonnais la vidange de fosse se fera les 2 et 3 octobre 2017. Toutefois, il se peut qu'il y ait un léger décalage et que la vidange soit prolongée de quelques jours, selon la charge de travail.

Si vous avez des questions, veuillez contacter la Ville de La Tuque au 819 523-8200

Rappel important

Pour que votre fosse septique soit bien vidangée, il faut dégager les deux (2) couvercles de celle-ci. De plus, il est important de localiser l'endroit où se trouve votre fosse à l'aide de piquets et ruban. À défaut de localiser ou dégager les couvercles, votre fosse risque de ne pas être vidangée.



Le comité de baseball-poche de La Bostonnais reprend ses activités dimanche le 15 octobre à 19 h au sous-sol de l'église St-Jean Bosco.

Coût d'entrée : 1 \$

Venez fraterniser et vous amuser avec nous. On vous attend avec le sourire à tous les dimanches !

Louis, Manon et Normand



Le 5 novembre prochain, je vote, j'agis sur mon milieu de vie !

Le 5 novembre 2017, tous les Québécois iront aux urnes pour former leur nouveau conseil municipal. À La Bostonnais, les électeurs seront appelés à voter pour les candidates et les candidats de leur choix au poste de maire et aux postes de conseillers municipaux, dont plus d'une candidature aura été déposée lors de la période de production des déclarations de candidature.

Votre équipe électorale est formée de :

- Josée Cloutier, présidente d'élection
- Louise Drolet, secrétaire d'élection

Au cours des prochains mois nous vous invitons à surveiller les avis publics qui paraîtront dans le journal local, ainsi que dans la section **Élections—élection 2017** du site web de la municipalité : www.labostonnais.ca, pour vous informer sur les élections municipales 2017.

L'équipe électorale de La Bostonnais se fera un devoir de bien vous renseigner et de vous accompagner tout au long du processus électoral. **N'hésitez pas à nous joindre pour toute question relative aux élections municipales 2017 en appelant au 819 523-5830, poste 27.**

Si vous désirez en savoir davantage sur le sujet ou si vous voulez suivre régulièrement les nouvelles entourant les élections municipales au Québec, nous vous invitons à visiter le site Web et la page Facebook du Directeur général des élections du Québec.

Vous pouvez également trouver de l'information à ce sujet sur le site Web du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Nouvelles

Procédures pour taxes municipales impayées



Chaque année, la Municipalité de La Bostonnais a le devoir de percevoir les taxes impayées des contribuables comme le prévoit la Loi. Nous croyons que resserrer un peu le processus permettrait à la Municipalité de percevoir plus rapidement les sommes qui lui sont dues.

Afin d'avoir une meilleure gestion des taxes impayées, nous vous suggérons donc la procédure suivante :

À chaque 1^{er} de chaque mois, un état de compte sera envoyé aux contribuables avec la mention passé dû.

Après le 3^e versement du 31 août, le 1^{er} septembre, un 1^{er} avis sera envoyé avec la mention qu'à défaut de paiement, le dossier sera transmis à la cour municipale avec tous les frais que cela comporte.

1^{er} octobre, un 2^e avis sera envoyé avec la même mention concernant les frais.

1^{er} novembre, une mise en demeure, avec la même mention concernant les frais, sera envoyée par courrier recommandé.

Le contribuable aura donc 10 jours pour payer les sommes dues à la Municipalité.

À la fin du mois de novembre, si aucun paiement n'est effectué, les dossiers seront préparés et transmis à la cour municipale de la Ville de La Tuque.

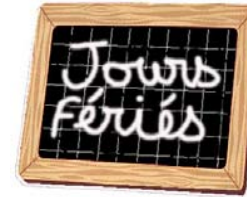
En décembre, les procédures (demandes introductives d'instance) à la cour municipale de la Ville de La Tuque seront entamées.

Exceptionnellement, si un contribuable est dans l'impossibilité de payer ses taxes, il devra effectuer une demande par écrit (formulaire joint) à la directrice générale qui pourra conclure une entente suite à une validation auprès du caucus. En plus de convenir d'une entente de paiement avec intérêts et pénalités, la directrice générale pourra demander, au contribuable en défaut, de signer le formulaire de reconnaissance de dette et renonciation à la prescription joint.

Cette procédure permettra à la Municipalité de récupérer les taxes impayées plus facilement et permettra également d'être équitable pour tous.



Le bureau municipal sera fermé !



Lundi 9 octobre 2017

Congé de l'Action de grâce



L'heure d'hiver recule d'1 heure

Changement d'heure !

Le passage à l'heure normale (ou heure d'hiver) au Québec aura lieu dans la nuit de samedi à dimanche, **du 4 au 5 novembre** à 2 h du matin. Il vous faudra donc reculer l'heure pour qu'il soit 1 h du matin.

Profitez du changement d'heure pour vérifier vos avertisseurs de fumée et pour remplacer la pile, au besoin.

Comment vérifier vos avertisseurs de fumée?

- Appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement.
- Vérifiez leur capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près des avertisseurs. S'ils sont reliés à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si le signal a été transmis.



Pour de plus amples renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec votre Service de sécurité incendie et visitez le :

www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie.